
ICANN84 | Réunion générale annuelle – Réunion conjointe : GAC et GNSO
Dimanche 26 octobre 2025 – 15h00 à 16h00 IST

JULIA CHARVOLEN

Bonjour à cette réunion avec le Conseil de la GNSO ce dimanche 26 octobre à 3 h, heure locale. Sachez que cette réunion est enregistrée et régie par les normes de comportement requises par l'ICANN, le code de conduite de la communauté et la politique anti-harcèlement de la communauté.

Pendant cette séance, les questions ou les commentaires seront lus à haute voix s'ils sont soumis sous la forme appropriée. L'interprétation pour cette séance inclut les six langues de l'ONU plus le portugais.

Si vous souhaitez parler pendant la session, levez votre main sur Zoom. Dites votre nom pour les enregistrements ainsi que la langue que vous allez parler si vous parlez une langue autre que l'anglais. Parlez à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise de vos propos. Maintenant, je passe la parole à Marco. Marco, vous avez la parole.

MARCO HOGEWONING

Merci beaucoup. Marco au micro. Bienvenue à cette réunion avec le Conseil de la GNSO. J'espère que Nico est toujours là. Je pense

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

qu'on pourrait commencer par une petite présentation des personnes qui se trouvent autour de la table.

PAUL MCGRADY

Bonjour. Paul McGrady. Je suis le représentant du Conseil de la GNSO, représentant de la Chambre de parties non contractantes nommé par le NomCom. Je vais vous parler de la petite équipe qui s'occupe de l'exactitude des données et ses conclusions.

SEBASTIEN DUCOS

Je suis Sébastien Ducos. Je suis l'agent de liaison du Conseil de la GNSO auprès du GAC et je vais vous parler aujourd'hui du RDRS.

TOMSLIN SAMME-NLAR

Bonjour. Tomslin. Je suis l'un des vice-présidents du Conseil de la GNSO par intérim avec Nacho.

JENNIFER CHUNG

Bonjour. Jen Chung. Je suis une des conseillères du groupe des représentants des parties non contractantes et je m'occupe de l'abus du DNS.

THOMAS RICKERT

Thomas Rickert. Je suis l'un des conseillers du Conseil de la GNSO pour l'ISPCP, et je suis responsable du sujet de données d'enregistrement.

MARCO HOGEWONING

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Marco. Je représente les Pays-Bas au sein du GAC. Je suis l'un des cinq vice-présidents du GAC. Nous avons un ordre du jour assez chargé et donc je vais donner la parole à nos chers collègues de la GNSO pour commencer la session.

TOMSLIN SAMME-NLAR

Nous sommes ravis d'être ici avec les membres du GAC pour avoir cette réunion bilatérale que nous tenons habituellement à chaque réunion de l'ICANN. Nous avons un certain nombre de questions sur lesquelles nous allons nous pencher aujourd'hui. Nous avons des réponses, mais nous avons également des questions par rapport auxquelles nous voulons parler avec les membres du GAC aujourd'hui. Mais avant de passer directement aux questions, je demanderais à mes coprésidents s'ils souhaitent prendre la parole.

NACHO AMADOZ

Je n'ai rien à ajouter. Merci beaucoup de cette occasion qui nous est proposée d'avoir un dialogue avec vous pour ces séances, qui sont toujours très informatives.

TOMSLIN SAMME-NLAR

Je vais donc répondre aux questions que nous avons reçues de la part du GAC. Première question sur l'écran concernant le RDRS, et nous avons ici Sébastien qui s'occupe de cette question.

SEBASTIEN DUCOS

Merci beaucoup. Chers amis, je suis ici également en tant que président du Comité permanent qui s'occupe du RDRS. Vous nous avez envoyé des questions concernant le RDRS il y a quelques semaines. Nous venons de clore la consultation publique et cette semaine, nous commencerons à examiner les commentaires que nous avons reçus, y compris le vôtre. Il y a eu une quinzaine de commentaires qui ont été soumis lors de la consultation publique. Donc, tout d'abord, merci beaucoup d'avoir participé à la consultation publique.

Comme je l'ai dit lors de la séance précédente, c'est un groupe qui participe activement aux consultations. Le PSWG avec Gabriel Andrews a travaillé de manière très active avec nous et de manière très efficace. Nous le remercions d'ailleurs pour ce travail que nous apprécions énormément. Nous avons pris en considération vos commentaires. Nous étions censés avoir quatre séances lors de cette réunion pour passer en revue les commentaires. Nous avons été en mesure de passer en revue tous les commentaires hier après seulement deux séances.

Le nouveau document a été distribué au comité permanent et nous nous sommes mis d'accord pour mettre en place un deuxième cycle de consensus pour dégager un consensus. Il n'y a pas eu de changement majeur à prévoir à partir des commentaires que nous avons reçus. La plupart de ces commentaires vont dans le sens des discussions que nous avons déjà eues pendant les séances. Il y a eu

une discussion assez importante hier concernant le fait de garder le RDRS.

Il y avait une partie de la communauté qui n'en voyait pas l'utilité vu le coût que ça représente. Mais à la fin, nous sommes tombés d'accord sur le fait que la recommandation initiale de garder ce système en fonctionnement devait être maintenu. Je ne vais pas passer en revue la liste complète des recommandations. On pourrait y revenir avec les personnes qui sont intéressées plus tard.

Après ce premier appel à consensus, la question va revenir au Conseil de la GNSO. Nous allons en discuter par la suite avec le conseil d'administration pour savoir quelles seront les étapes à suivre. Bien sûr que je ne peux pas prévoir l'avenir, mais l'outil qui a été développé serait maintenu pour le moment, jusqu'à ce que l'on se mette d'accord avec le conseil d'administration par rapport aux étapes à suivre. Nous allons donc revenir sur les recommandations SSAD.

Je ne veux pas présupposer la forme que cela prendra si c'est un PDP ou autre. Nous allons donc aligner tout cela sur ce qui a été recommandé dans notre rapport. Il y aura un autre exercice à mettre en place, mais le groupe existant doit avoir suffisamment de marge pour mettre en place ces développements. Et c'est à peu près tout.

Vous allez voir à la fin de la semaine, lors des séances du conseil d'administration, qu'ils devront voter la continuité du budget pour le RDRS, parce que nous avons donc un budget à maintenir

jusqu'au mois de novembre. Je pense que, à ce moment-là, l'analyse Gap sera annoncée. C'est une analyse qui avait été demandée au personnel de l'ICANN. Je ne sais pas si vous en avez déjà parlé avec le personnel l'ICANN, mais donc ce document sur l'analyse GAP sera présenté, sera publié pour consultation publique. J'encourage toutes les parties concernées à soumettre des commentaires lorsque ce document sera publié.

C'est tout de ma part, à moins qu'il y ait des questions.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, Sébastien. Je vais ouvrir le micro à des questions et des commentaires. Je ne vois pas de mains levées en ligne. Est-ce qu'il y a des personnes dans la salle qui souhaitent poser des questions, faire des commentaires? Je n'en vois pas. Alors, c'est à qui le tour? C'est Tom ou Tomslin?

Excusez-moi. Nous avons la Commission européenne qui souhaite prendre la parole. Commission européenne, allez-y!

GEMMA CAROLILLO

Merci beaucoup. Commission européenne au micro. Très rapidement, j'aimerais remercier la GNSO pour son rapport. Nous savons qu'il y a différents points de vue au sein de la communauté. Nous avons eu l'occasion d'examiner les résultats de la consultation publique et des différents commentaires qui ont été soumis. Vous allez voir que le commentaire du GAC est tout à fait cohérent avec ce que nous avons présenté auparavant par rapport

au sujet d'importance du GAC. Nous voudrions avoir un outil stable dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est du RDRS, nous avons beaucoup d'espoir par rapport à ce programme pilote et nous avons soutenu donc la sensibilisation auprès des forces de l'ordre pour encourager l'utilisation de l'outil. Je voudrais insister sur le fait que si l'on n'éclaircit pas ce qui va se passer avec le RDRS, les gens ne vont pas investir des ressources et du temps dans cet outil. Nous voyons qu'il y a de plus en plus des bureaux d'enregistrement qui quittent le projet pilote et qui ne déposent plus de requêtes.

Donc, il est important d'être clair par rapport à cela et de travailler de manière cohérente. Il y a des améliorations ciblées qui pourraient être faites pour trouver une solution finale. Tous les systèmes peuvent être mis à jour, améliorés, mais nous avons espoir et nous avons confiance en cet outil.

SEBASTIEN DUCOS

Merci pour cette question. J'ai passé beaucoup de temps sur cette question au cours des quatre dernières années, donc vous n'avez pas à me convaincre. Bien sûr, c'est un sujet qui doit être abordé avec le conseil d'administration. L'ICANN s'occupe du financement de cet outil. Je pense qu'il y aura des discussions assez robustes par rapport aux priorités.

Mis à part un groupe qui s'opposait à dépenser davantage d'argent jusqu'à ce qu'on trouve une solution plus définitive, je pense que

tout le monde est plutôt pour la continuité de ce système. Et par rapport à ce déclin de la participation des bureaux d'enregistrement que nous avons constatés, on constate qu'il y a plusieurs bureaux d'enregistrement qui sont partis ou qui ont quitté le projet.

C'est un outil qui nécessitera beaucoup d'activités de sensibilisation et de marketing, et on est tout à fait conscient de cela. À un moment donné, on devra recommencer les activités de sensibilisation. C'est dommage de perdre un petit peu cet élan sur lequel nous avons commencé, mais c'est le processus qu'il faut suivre.

NICOLAS CABALLERO

Avant de passer la parole à Tomslin, est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres commentaires? L'Inde. Allez-y, s'il vous plaît.

SUSHIL PAL

Merci Nico. Sébastien nous a dit que ce système était un petit peu mis en pause et nous savons que c'est un système qui a nécessité beaucoup de ressources. Et donc maintenant que le RDRS arrive à un certain stade, on le met en pause. Est-ce qu'on envisage une alternative?

C'est ça, la solution? Parce que nous soutenons ce que la Commission européenne vient d'exprimer. Nous devons mettre en place des améliorations ciblées pour que le système soit plus performant. Il y a eu un consensus dans le communiqué du GAC ou

un consensus, au moins au sein du GAC, que ce système devrait être obligatoire. Autrement, les ccTLD vont trouver leurs propres mécanismes bilatéraux.

SEBASTIEN DUCOS

Je vais être très prudent et très diplomatiques par rapport à la participation obligatoire à ce système. L'un des problèmes, les principaux inconvénients que l'on a vus à cela, c'est que c'est déjà une obligation pour les bureaux d'enregistrement, en vertu de leur contrat, de mettre en place un processus pour recevoir des requêtes et suivre un processus, d'examiner ces requêtes et décider de divulguer ou pas. Cela existe dans les contrats.

Certains opérateurs ont déjà des systèmes qui sont beaucoup plus performants pour eux, qui s'adaptent mieux à leur business. Donc, ce que nous voulons leur imposer, c'est d'utiliser deux systèmes ensemble. Donc, il y a la possibilité de développer des API. Cela peut être une solution. Mais nous avons proposé en tant que recommandation de faire en sorte que le RDRS soit le point d'entrée principal.

Si un opérateur a un système qui est équivalent ou meilleur, à ce moment-là, nous allons utiliser RDRS pour traiter de manière plus homogène les requêtes de cet autre système. Et nous pouvons nous mettre d'accord sur les modalités de cette interaction. Mais de notre point de vue, ce sera une transition en douceur.

Autrement, nous allons nous retrouver dans ces situations où les gens vont se dire : J'ai déjà une obligation contractuelle de faire cela et maintenant, je dois faire un travail supplémentaire. J'ai déjà investi dans un système, donc il nous faut travailler de manière collaborative pour être sûr que les personnes qui demandent ces informations puissent obtenir l'information qu'elles souhaitent, mais que, de l'autre côté nous n'imposions pas un fardeau supplémentaire au-delà des nécessités.

Pour ce qui est des ccTLD, il y a aussi une recommandation dont on a parlé au sein du groupe, et nous sommes assez ouverts à cette recommandation, qui donc demande à ce qu'il y ait davantage de développement au niveau de ce système, car les gens utilisent plus WHOIS que RDAP. Donc, nous attendons avec impatience ces discussions avec vous et avec la ccNSO. Mais cela ne peut se faire que sur une base volontaire et non pas obligatoire.

SUSHIL PAL

Désolé Nico, très brièvement. Même le RDRS basé sur un mécanisme d'API, c'est la seule solution. Laisser le système tel qu'il existe et avoir un tableau de bord. Parce que l'idée, c'est de pouvoir avoir une surveillance des bureaux d'enregistrement.

Je ne suis pas d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un logiciel trop cher, etc. Je ne suis pas d'accord. J'ai déjà évoqué la difficulté à le commander. En fait, il faudrait voir avec les opérateurs, les bureaux

d'enregistrement qui ont déjà mis en place ce système quelles ont été leurs difficultés.

SEBASTIEN DUCOS

Ce n'est pas une décision que moi je peux faire, mais j'en prends bonne note.

NICOLAS CABALLERO

Une bonne idée, ce serait d'utiliser des logiciels à source ouverte pour éviter des problèmes. Mais je ne suis que le président du GAC et mon avis est complètement non pertinent. C'est votre opinion qui compte, mais je suggère qu'un logiciel à source ouverte pourrait être une bonne solution. Les corporations ne vont pas m'aimer, mais c'est comme ça maintenant. États-Unis. Pays-Bas.

OWEN FLETCHER

Owen Fletcher, représentant des États-Unis suppléant. Notre position est que l'ICANN doit maintenir un système pour faciliter les demandes de divulgation d'information, et ce système simplifié devrait être utilisé pour des objectifs légitimes, y compris les objectifs des forces de l'ordre.

NICOLAS CABALLERO

Merci les États-Unis. Les Pays-Bas.

MARCO HOGEWONING

Merci Nico. Eh bien, merci en fait d'avoir pris du temps pour répondre, Sébastien, du temps pour répondre à la question. Mais je ne sais pas très bien. Est-ce que c'est un problème de politique ou tout simplement c'est un problème de manque de normes d'interopérabilité? Ce serait quand même pas mal de se pencher sur ces flux de travaux si effectivement il y a vraiment une absence de normes et peut-être qu'il faudrait peut-être travailler là-dessus.

NICOLAS CABALLERO

Merci les Pays-Bas. Moi, je crois que en fait le problème est double et ce sont les deux éléments qui entrent en ligne de compte. Tomsin, je vous ai fait attendre. Sébastien, voulez-vous répondre?

SEBASTIEN DUCOS

Oui, oui, en fait, ça faisait partie des discussions du Comité permanent. Certains groupes proposaient en effet de s'en tenir aux normes et de laisser au marché d'élaborer des outils, au lieu que ce soit l'ICANN. Cela fait partie des discussions et du rapport d'ailleurs.

Et dans le cadre des discussions, on se demande si l'ICANN devrait mettre au point quoi que ce soit ou s'il faudrait peut-être externaliser cela, sous-traiter à des fournisseurs. Mais cela va au-delà de la portée de notre discussion. Ça, c'est entre les mains du conseil d'administration. Et bon, voilà. Et je pense que le conseil d'administration laissera l'organisation ICANN prendre la décision.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup. Eh bien, imaginons aussi que le protocole TCPIP ou BGP ou les autres protocoles aient été effectivement externalisés. Donc imaginons, est-ce qu'on aurait l'Internet tel qu'il est aujourd'hui? C'est la raison pour laquelle moi je lance un appel en faveur – pardon, le protocole TCPIP, bien sûr. Alors imaginons que tout cela a été externalisé, nous n'aurions pas l'Internet que nous avons aujourd'hui. J'insiste sur les sources ouvertes, mais on pourra en reparler plus avant. Tomslin, désolé de vous avoir fait attendre.

TOMSLIN SAMME-NLAR

Merci beaucoup. Alors merci chers collègues GAC. Alors c'est vrai, une fois que les recommandations et les constatations seront dans le rapport, ils passeront au Conseil et le Conseil les examinera. Bien. Alors, d'autres questions posées par les membres du GAC, ce sont les demandes urgentes et les authentications des forces de l'ordre. Je passe la parole à Thomas.

THOMAS RICKERT

Merci Tomslin et merci beaucoup aux collègues de nous avoir invités. Merci d'avoir posé la question concernant l'IRT sur les demandes urgentes. Je vais parler de trois points.

Deux points que vous avez soulevés : le calendrier et le mécanisme de notification. La question des exigences d'une politique ou pas. Nous avons ajouté un troisième point d'ailleurs, qui est en fait est important puisque cela porte sur l'IRT et la politique

d'enregistrement des données. C'est la discussion que nous venons d'avoir sur le RDRS. Eh bien, ce sont les considérations sous-jacentes en matière de juridiction pour ce qui a trait aux demandes de divulgation.

Le calendrier. Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier Le GAC pour son travail sur l'IRT. Pour résoudre la question des demandes urgentes, nous avons un document qui est soumis à une consultation publique. Nous partageons la satisfaction du GAC par rapport au compromis trouvé. Donc, jusqu'à 24 h, une réponse dans les 24 h avec une possibilité de passer à 2 h en cas exceptionnel. Donc ça, c'est très très bien. Sur le deuxième point de l'authentification, vous nous avez demandé s'il est nécessaire de mettre au point une politique sur ce point.

Eh bien, au sein de l'IRT, nous avons deux pierres d'achoppement sur le calendrier et sur l'authentification des organismes d'application de la loi, lorsqu'il y a effectivement des demandes de la part des parties contractantes de façon à passer par une procédure accélérée. Alors, la question de la politique et de la mise en œuvre est absolument essentielle pour la GNSO.

Alors, s'il y a une question de politique et s'il est question de politique de consensus, alors évidemment, c'est quelque chose qu'il faut gérer avec beaucoup de vigilance puisque les conséquences peuvent être énormes. Alors, dans la recommandation de la phase 1 de l'EPDP, en fait, on nous dit que le calendrier est une question de mise en œuvre. Donc, il n'y a pas

de question autour du calendrier concernant la mise en œuvre. Pour l'authentification. Par contre, il n'y a pas de notes dans la recommandation phase 1 de l'EPDP.

Et j'aimerais clarifier. Il n'y a pas encore de décision qui est tombée sur la nécessité d'avoir une politique, mais il semble assez sûr qu'on l'a demandé durant la consultation publique à la communauté s'il fallait effectivement élaborer une politique. L'IRT et le Conseil de la GNSO prendront les commentaires en considération au moment de décider de la voie à suivre.

Je profite de l'occasion également pour répéter devant vous, encore une fois, que la période de consultation politique sur le document Requête urgente est ouverte jusqu'au 15 décembre. N'hésitez pas à intervenir, à soumettre vos contributions. C'est l'occasion de vous faire entendre sur la question de savoir si l'authentification a besoin d'un travail de politique ou pas, parce qu'effectivement c'est quelque chose qui est mentionné spécifiquement dans le commentaire public.

Le troisième point, la question plus juridictionnelle. Le Conseil de la GNSO aimerait en fait poser une autre question, les considérations juridictionnelles. Vous vous souviendrez, entre celles et ceux qui ont suivi en fait, les discussions de l'IRT que l'IRT, en fait, a trouvé la formule suivante. La considération d'une demande de divulgation au titre de la section 10.4 peut inclure des facteurs autres que la logique et la base de la demande soumise par le demandeur, la partie demanderesse, notamment des

considérations de juridiction ou d'autres facteurs exigés par la loi locale.

Alors, les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre sont censés bien soumettre tous les paramètres requis sous la section 10.4. si, effectivement, ces facteurs sont entrés en ligne de compte dans le refus de la demande. Bon, ça peut être assez compliqué quand même. Si, par exemple, les forces de l'ordre requérantes se trouvent dans la même juridiction que la partie contractante, que ce soit un bureau d'enregistrement ou un registre, alors là, évidemment, la divulgation ou l'évaluation de la nécessité de divulgation, ce n'est pas un processus complexe.

Mais ça peut être plus compliqué si les parties sont dans des pays différents. C'est vrai pour les demandes urgentes comme pour les demandes qui ne sont pas urgentes. Pendant quelques minutes, si vous me le permettez, je vais aborder le document que le Conseil de protection des données européen a mis en avant, tout en reconnaissant qu'il y a bien sûr, d'autres pays, d'autres limites légales qui doivent être prises en compte.

Eh bien, ce Conseil européen dans ses orientations, l'orientation de 2024 publié en juin 2025. Donc c'est assez récent. Il y a une partie prenante, en fait, une partie contractante qui a utilisé ce document concernant les limites et les possibilités de divulgation des données. Eh bien, ce conseil dit que dans des situations où il y a un accord international – par exemple un traité d'assistance mutuelle, les entreprises de l'Union européenne doivent refuser les

demandes émanant de parties tierces et de pays tiers aux traités existants ou aux accords existants. Et ce conseil nous dit qu'il y a effectivement la possibilité de trouver une autre base légale pour la divulgation. On passe en revue les différents articles et l'article 6.1 du RGPD. Mais on nous dit qu'il faut agir au cas par cas.

Et puis, il y a une troisième voie, le Conseil de protection des données nous dit qu'il y a des possibilités que les forces de l'ordre, qui ne sont pas en fait de l'Union européenne, exigent en fait des données pour des entreprises locales mais donc échange de données d'autorité à autorité au titre de la Convention de Budapest. La convention de Budapest pourrait bien permettre ces divulgations. Et puis, il y a bientôt une réglementation qui sera adoptée bientôt sur les preuves matérielles qui vont étayer cette loi.

Alors, il y a bien sûr ici un environnement mondial. Les parties contractantes auront peut-être à suivre différents textes de loi. Alors, il est clair que chaque partie contractante doit respecter toute une série de considérations, notamment des considérations de protection des droits humains. Mais nous pensons qu'il est très, très important de clarifier le fait que la non-divulgation n'est pas synonyme d'un dysfonctionnement du système ou d'une mauvaise volonté entre les parties de procéder à une aide mutuelle, mais que cela peut être tout à fait illégal.

C'est important de tenir compte de ces complexités, parce que ce sont des complexités qui ont une incidence sur les discussions, sur

les demandes d'urgence ou comment traiter les demandes en général, mais parce que tout cela a une incidence sur le traitement à réserver au RDRS. Donc là, effectivement, les taux de divulgation sont à mettre en correspondance avec les limites juridictionnelles et juridiques.

Alors, l'ICANN et sa communauté ne peut pas résoudre toutes les questions de juridiction. Le GAC et le PSWG peuvent jouer un rôle important justement pour faciliter le discours juridique, possiblement concernant le traitement réservé à ces demandes de divulgation. Nous recommandons que le GAC, peut-être à travers le groupe d'authentification du PSWG, invite en fait les parties prenantes à débattre des questions de juridiction qui vont au-delà de la question de l'urgence et de l'authentification, notamment la légalité des demandes de traitement, divulgation et des limites qui existent en la matière.

NICOLAS CABALLERO

Merci Thomas. Alors, vous avez des questions ou des observations à formuler à ce que vient de dire Thomas? Avant de donner la parole à Tomslin après ou à Nacho. La Commission européenne, allez-y.

GEMMA CAROLILLO

Gemma Carolillo de la Commission européenne au micro. Alors tout d'abord, sur la question des demandes urgentes, je crois que nous allons nous compléter évidemment entre le GAC et la GNSO.

Je ne vais pas répéter ce que vient de dire Thomas concernant notre position sur les travaux de l'IRT.

Si j'ai bien compris, je demande la confirmation de Thomas. Ah, nous avons une intervention tierce. Donc, si j'ai bien compris, la GNSO n'a pas d'opinion arrêtée sur ce qui se passe au niveau des travaux sur l'authentification, ce qui m'inquiète un peu, ce qui nous inquiète. Parce que, comme vous le savez, les personnes dans ce groupe et dans la GNSO ont discuté en long et en large, notamment avec le conseil d'administration de la question, et nous avons dit que la piste authentification ferait partie de la mise en œuvre et que donc le calendrier serait adapté pour l'IRRT. Et les travaux sur l'identification se poursuivront en parallèle.

Nous avons une intervention tierce. Quelqu'un visiblement a un avis différent du mien. Je ne sais pas si je peux continuer ou alors est ce que je m'en remets à la sagesse de ces tierces parties qui tentent de réagir? Bon, alors est-ce que j'ai bien compris, la GNSO n'a pas d'avis arrêté sur la manière de procéder? Ce qui m'inquiète, comme je le disais, ce qui nous inquiète parce que nous avons l'impression que nous sommes entre les mains de la GNSO et du conseil d'administration qui sont responsables de l'adoption et de l'élaboration de politiques. Alors, comment sortir de cette impasse? C'est un premier point.

Deuxième point concernant les juridictions et la compétence. Merci aussi d'avoir attiré notre attention sur cette question. De la perspective de la Commission européenne, comme vous le savez,

nous connaissons bien ce qui se passe avec le Conseil de protection des données européen. Nous pensons que c'est une question très, très importante, mais cela, évidemment, porte sur toutes les demandes, pas seulement les demandes urgentes. Nous ne pensons pas que les politiques de l'ICANN en soi puissent résoudre les incohérences ou les questions inter-compétences ou inter-juridictionnelles.

Et là, nous soutenons le texte très ouvert de l'ICANN qui nous dit que : Voilà, il faut s'en tenir à la loi applicable, et cette loi sera évidemment appliquée au titre de ce qui est en vigueur dans les différentes juridictions, dans les différents territoires. Et merci, merci d'avoir fait référence à la dernière partie de l'avis du Comité européen de protection des données, justement, qui fait référence aux accords internationaux, notamment le deuxième protocole de la Convention de Budapest, qui facilite la coopération directe entre forces de l'ordre et les acteurs privés. C'est déjà une avancée, même si tous les pays du monde ne sont pas couverts par ce protocole. Merci beaucoup.

THOMAS RICKERT

Merci Gemma. Alors je ne peux pas m'empêcher quand vous dites que vous êtes entre des mains très capables de la GNSO. Je ris. Non. La raison pour laquelle vous n'avez pas encore vu d'avis de la part de la GNSO, pour ce qui a trait à l'authentification, est-ce que c'est une question de politique ou de mise en œuvre. Alors, le document est

soumis maintenant à la consultation publique et un changement a été apporté à la toute dernière minute.

Alors, la note de mise en œuvre K, pour ceux qui veulent la consulter, a été ajoutée deux ou trois jours avant le dépôt de ce document, pour consultation publique ou pour commentaire public. Je sais que vous avez envoyé, vous, votre commentaire à l'IRT, mais nous n'avons pas eu le temps d'en discuter au sein du Conseil de la GNSO.

Donc on attendra les résultats de la consultation publique et puis on verra. Le Conseil de la GNSO va se faire un avis et faire rapport au GAC. Concernant le deuxième point que vous avez soulevé, la question de la juridiction et de la compétence légale, alors, la raison pour laquelle nous avons soulevé ce point est double.

Les personnes en fait qui lisent les politiques de données d'enregistrement, notamment eu égard aux demandes urgentes, mais aussi pour des raisons de juridiction, ces personnes pourraient penser légitimement que si effectivement les forces de l'ordre peuvent soumettre des demandes en utilisant cette politique, cela aboutira à la divulgation des données.

On a eu la même discussion dans le cadre du RDRS. Beaucoup de parties prenantes dans ce groupe – et vous êtes les experts quand même, donc imaginez les personnes qui ne sont pas expertes et imaginez leur réaction, elles pensent que si elles soumettent une demande via le RDRS, elles recevront une réponse positive et non pas un refus. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut

être transparent pour savoir pour faire en sorte que les parties contractantes sachent quelles sont les possibilités. Ce que l'ICANN peut faire à travers son processus d'élaboration de politiques, vous l'avez très bien dit, Gemma, ces problèmes de juridiction ne peuvent pas être résolus par l'ICANN.

Mais nous pensons que le GAC et le PSWG peuvent effectivement contribuer à faire avancer la discussion et aider tout un chacun à louver entre les différents éléments qui entrent en ligne de compte partout dans le monde, entre les différentes parties contractantes. C'est une invitation, une invitation à lancer la discussion, et nous serons heureux de vous rejoindre dans ces discussions. Peut-être qu'on pourra ainsi faciliter la gestion de ces complexités juridictionnelles.

NICOLAS CABALLERO

Merci Thomas. J'ai deux demandes de parole. Une demande de Eswatini et puis une autre de l'Inde. Eswatini?

ANDREAS DLAMINI

Andreas est mon nom d'Eswatini. J'aurais une question concernant cet aspect juridictionnel dans votre exposé. Est-ce que l'ICANN n'est pas en train d'essayer de se dégager de ses responsabilités pour ce qui a trait aux contrats avec les parties contractantes concernant la transmission de données aux forces de l'ordre?

Vous dites : Bah, ça dépendra du contexte juridique dans chacun des pays. Oui, mais le problème, c'est que si on parle ici d'un pays en développement qui demande des informations auprès d'un bureau d'enregistrement dans un pays développé, la situation est inégale, ne fut-ce que parce qu'on parle d'un pays en développement et d'un pays développé. Le pays en développement va peut-être lancer une demande s'il s'agit d'un petit pays, et qui introduit une demande auprès d'un grand pays, cette demande pourrait ne pas être prise au sérieux et l'application de la loi en souffre, ainsi que les organismes chargés de l'application de la loi.

Alors que si c'était stipulé dans le contrat de l'ICANN, c'est la responsabilité des parties contractantes de fournir des informations aux forces de l'ordre. Et bien, ce serait beaucoup mieux plutôt que de s'en remettre au contexte juridique et aux différentes juridictions.

THOMAS RICKERT

Merci pour cette question. Je crois que cette question témoigne de la nécessité d'avoir une discussion approfondie sur toutes ces thématiques, me semble-t-il. L'ICANN, du point de vue contractuel, ne peut obliger aucune partie contractante à faire quelque chose qui serait illégal au titre de la loi nationale. C'est déjà la limite.

On l'avait déjà sous l'ancien régime WHOIS où nous avions une procédure d'exception. Au titre des normes de l'ICANN, on pouvait demander une dérogation, une exception. Mais effectivement, ce

que je viens de dire, c'est vrai pour tout ce que fait l'ICANN. Je ne suis peut-être pas tout à fait d'accord avec vous. Je ne dirai pas que l'ICANN essaie de se soustraire à ses responsabilités ou à ses engagements, ou à ses obligations contractuelles.

C'est une réalité légale que l'ICANN doit prendre en compte. Mais votre question montre qu'effectivement, il nous faudra trouver la manière d'être plus efficace dans notre collaboration entre parties contractantes et forces de l'ordre. Il ne devrait y avoir aucune différence de traitement, qu'il s'agisse d'un pays grand, d'un petit pays ou encore d'un pays développé ou en développement. L'origine, en fait, de la demande ne devrait pas du tout faire la différence.

Et c'est toute la beauté du système. Si le RDRS pouvait mieux fonctionner, par exemple, une fois que les autorités ou les forces de l'ordre sont identifiés à travers le processus sur lequel travaille le PSWG, ce sera beaucoup plus facile de collaborer entre juridictions.

NICOLAS CABALLERO

Merci Eswatini pour la question. Merci Thomas pour la réponse. L'Inde, il ne nous reste que 10 minutes.

SUSHIL PAL

Je vais compléter ce qui a été dit par rapport aux 24 h de délai. Et gardez à l'esprit que cela ne peut pas être rendu opérationnel sans une authentification des demandes aux forces de l'ordre. Et cela revient à ce que Nico vient de dire. Donc, si on a 24 h pour répondre,

mais il n'y a pas de mécanisme d'authentification, cela ne peut pas être appliqué. Il est important que ce processus puisse être accéléré. Et deuxièmement, pour ce qui est du RDRS, j'espérais que les demandes urgentes puissent fonctionner sur la plateforme du RDRS. Si ce n'est pas le cas, comment on ferait? On enverrait ces demandes à des centaines de bureaux d'enregistrement. Donc, on voit ici le besoin d'avoir un système comme le RDRS qui puisse centraliser ce type de demande non seulement pour le partage d'informations, mais aussi pour la gestion centralisée de ce type de demande.

SEBASTIEN DUCOS

Ce n'était pas l'idée du RDRS de gérer des demandes urgentes. Cela pourrait être le cas. Mais à ce stade, vu tout ce qui a été dit par le PSWG, ce n'était pas le but original.

SUSHIL PAL

Est-ce que cela pourrait être envisagé? Je veux dire, c'est la même demande sauf que c'est urgent.

SEBASTIEN DUCOS

J'en ai parlé avec le PSWG et, sous leur recommandation, il a été décidé que le RDRS, en son état actuel, n'est pas en mesure de gérer ce type de demande.

-
- NICOLAS CABALLERO Merci l'Inde. Les Etats-Unis au micro. Gabe, s'il vous plaît, vous avez la parole.
- GABRIEL ANDREWS Est-ce que vous m'entendez?
- NICOLAS CABALLERO Non, pas vraiment. Est-ce que vous pouvez augmenter le volume, s'il vous plaît? Allez-y.
- GABRIEL ANDREWS Oui. Je voulais lire à haute voix un commentaire que j'ai fait sur le chat. Donc le mécanisme d'authentification à l'aide des portails existants s'attend à connecter ces portails au RDRS de manière à gérer ces demandes. Tout cela, c'est un plan.
- Si cela est fait d'une manière qui est satisfaisante pour la communauté, cela peut-être permettrait au RDRS de gérer des demandes urgentes, mais ce n'est pas le cas actuellement. Merci.
- NICOLAS CABALLERO Merci les États-Unis. Thomas, Sébastien, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose? Très bien, merci beaucoup. La possibilité de poser des questions est toujours ouverte. Je ne vois pas de mains levées en ligne. Tomslin, vous avez la parole.

TOMSLIN SAMME-NLAR

Je vais passer au point suivant qui concerne l'exactitude des données. Je vais donner la parole à Paul.

PAUL MCGRADY

Je vais avoir des réunions avec vous plus tard dans la semaine et ici, je n'ai pas beaucoup de temps. Donc je vais très brièvement présenter la situation où nous en sommes si vous êtes d'accord, afin de laisser la place aux points qui doivent être présentés par la suite. Nico, vous avez 15 minutes si vous le voulez.

PAUL MCGRADY

Je pensais qu'on avait que cinq minutes. Très bien, très bien. Alors je vais parler très lentement. Nous parlons maintenant de l'exactitude des domaines. Les résultats de la petite équipe du Conseil qui s'occupe de l'exactitude a donné lieu à des questions du GAC par rapport aux recommandations 1 et 2.

Donc, la recommandation 1 concerne la vérification des données de titulaires de noms. Il y a des résultats d'études qui montrent que plus cette vérification est faite de manière rapide, moins il y a de possibilités d'utilisation malveillante de ces noms de domaine. Par rapport à cela, la petite équipe qui s'occupe de l'exactitude a pensé qu'il s'agissait d'une idée très importante, et cette idée a été capturée dans les recommandations qui ont été faites au Conseil, parce que nous pensons qu'il y a un lien très étroit entre cela et l'utilisation malveillante du DNS. Donc, c'est pour cela que cette

question a été introduite dans les thématiques dont s'occupe la petite équipe sur l'utilisation malveillante.

Je ne présume pas la conclusion ou les résultats de ce processus, mais il s'agit d'une des problématiques qui est abordée par ce processus qui sera abordé par ce PDP sur l'utilisation malveillante du DNS. Nous aurons des séances qui vont donc se consacrer aux deux questions les plus importantes qui feraient partie de ce PDP, à savoir l'accès par le biais des API pour les enregistrements groupés.

Et l'autre question, je ne m'en souviens pas, mais cette question en particulier était sur la liste et elle est prise en considération par l'équipe. Ce que je veux dire par là, c'est que nous y travaillons, que c'est quelque chose que nous prenons en considération.

La deuxième question concerne la recommandation numéro trois, qui a trait au matériel d'éducation non seulement pour les personnes de l'ICANN, mais aussi pour les opérateurs de registres et bureaux d'enregistrement. L'importance de maintenir des données d'enregistrement qui soient exactes, car cela a trait à la sécurité du DNS.

Nous, en sommes au début du processus pour élaborer des directives ou des orientations. Nous savons que les parties contractantes ont demandé au personnel de l'ICANN d'entamer ce processus et de développer une page, un aide-mémoire pour avancer dans ce processus.

Donc ensuite, il y a la recommandation quatre qui concerne le fait de savoir si nous avons fini avec le travail d'exactitude. Et la vérité, c'est qu'on n'en a pas fini. Donc, le travail sur l'exactitude va se poursuivre au niveau du conseil, et nous essayons de faire progresser ce travail. On vient de me dire que j'ai trois minutes et j'ai fini. Donc, je vous retourne ces trois minutes et ce serait bien si vous me posiez des questions.

NICOLAS CABALLERO

Merci Paul McGrady, Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires pour Paul? Je vois les États-Unis. Allez-y.

OWEN FLETCHER

Owen Fletcher, représentant des États Unis suppléant. Nous saluons le soutien de la GNSO par rapport à l'idée d'examiner ce délai de 15 jours qui a été exprimé par le GAC. Nous savons que ce délai doit être respecté pour les opérateurs de registres.

Et merci pour cette mise à jour sur la recommandation quatre, à savoir ce qui se passe avec l'équipe de cadrage sur l'exactitude et ce qui se passera avec la petite équipe. Nous pensons que la communauté de l'ICANN doit avoir un forum actif, où les discussions puissent se poursuivre par rapport aux prochaines étapes concernant l'exactitude, et nous pensons que ces discussions doivent être ouvertes à tous, y compris aux membres du GAC. Merci.

PAUL MCGRADY

Nous en prenons bonne note et nous allons donc revoir le fonctionnement de la petite équipe et répondre aux inquiétudes des uns et des autres ici.

NICOLAS CABALLERO

Commission européenne, s'il vous plaît.

MARTINA BARBERO

Martina Barbero, Commission européenne pour les enregistrements. Je me fais l'écho de ce qui vient d'être dit par mon collègue des États-Unis, à savoir que la validation doit avoir lieu avant tout transfert de l'enregistrement. Je voulais dire qu'on salue les progrès faits par rapport à la recommandation un. En tant que responsable thématique, avec les collègues des États-Unis et du Japon, nous attendons avec impatience ces discussions avec la GNSO pour voir si nous pouvons rentrer dans le détail et faire progresser cette question qui est très importante pour le GAC.

PAUL MCGRADY

Merci beaucoup. Nous sommes tout à fait d'accord.

NICOLAS CABALLERO

L'Inde, s'il vous plaît.

SUSHIL PAL

Je voulais mettre l'accent sur le fait que, plutôt que viser la réduction de ce délai, je pense qu'on devrait penser à rendre ces

éléments simultanés, c'est-à-dire qu'on ne devrait permettre aucun enregistrement anonyme afin d'éviter toute utilisation malveillante.

NICOLAS CABALLERO

Très bien, merci. Maintenant, je vais passer la parole à Tomslin.

TOMSLIN SAMME-NLAR

Très rapidement, nous allons passer à la question sur l'utilisation malveillante du DNS. Je vais passer la parole à Jen.

JENNIFER CHUNG

Merci. Nous avons eu une séance de 90 minutes très productive ce matin, où nous avons parlé avec la communauté, et la communauté nous a fait part de ses commentaires par rapport au rapport. Nous voulons remercier Le GAC pour le commentaire qui a été soumis par rapport au rapport préliminaire.

Nous apprécions l'implication des responsables thématiques du GAC dans cette question qui est tellement importante.

Actuellement, le personnel prépare une synthèse de la consultation publique qu'ils vont compiler tous les commentaires et analyser tout ce qui a été dit, y compris les commentaires du GAC. Très brièvement, à partir de la séance de ce matin, nous avons eu donc des représentants du PSWG et nous avons eu des discussions très riches avec la communauté.

Nous pouvons constater qu'il y a un soutien pour mettre en place un processus d'élaboration de politiques ciblées concernant la vérification des données d'enregistrement et l'enregistrement groupé, tout cela pour réduire l'utilisation malveillante du DNS. Les commentaires allaient dans le sens d'une exploration plus poussée de l'algorithme de génération de domaine. Il y a des opinions divergentes par rapport à savoir s'il faudra mettre en place une initiative de meilleures pratiques ou un PDP.

Je pense que, plus tard, on va se pencher sur les nuances de chacune de ces options. Les participants ont également fait des commentaires par rapport à des processus parallèles, des processus subséquents. Comment simplifier ces processus sans laisser de côté aucune étape? Il y a eu également des commentaires par rapport à d'autres questions qui ne se trouvent pas présentes dans le rapport. Par exemple, recommandation quatre. Il y a eu beaucoup d'exemples de SO/AC qui ont présenté leurs priorités. Cela pourrait être considéré pour des PDP ultérieurs, par exemple la vérification des données de contact et des mécanismes de recours. Ce sont des sujets qui sont considérés prioritaires pour ce travail.

Après la publication de ce rapport de synthèse, un rapport thématique sera publié qui va refléter les différents commentaires que nous avons reçus pendant la consultation publique, ainsi que les contributions que l'on a eues pendant la séance de ce matin.

Pour revenir à la question des commentaires qui ont été faits ce matin, nous avons une série d'enquêtes qui nous ont permis de mieux comprendre ce que pense la communauté, notamment pour ce qui est de l'articulation de la charte du PDP avec le rapport final. Il y aurait une charte préliminaire ou un projet de charte et la possibilité de commenter cette charte pour voir si elle doit être amendée ou pas. Les commentaires de ce matin sont très utiles pour nous lorsque nous allons nous pencher sur cette question.

Il est important de voir que l'idée, c'est d'examiner quelles sont les possibilités. Le rapport va considérer la nature des différentes solutions qui ont été proposées pour chaque lacune. Donc, il y a les exigences pour les parties contractantes versus la possibilité de publier des meilleures pratiques.

Tout cela va nous aider à établir un point de départ pour traiter ces considérations qui sont très importantes. Le rapport concerne également d'autres questions, des recommandations du PSWG par rapport à la recommandation quatre du Conseil, à savoir des différents points prioritaires à considérer dans un PDP ultérieur.

Prochaine étape par rapport à cela. Ces prochaines étapes seront débattues au niveau du Conseil de la GNSO. Je vais m'arrêter ici et je vais passer la parole à Nicolas pour voir s'il y a des questions.

NICOLAS CABALLERO

C'était vraiment rapide, Jennifer. Merci beaucoup. États-Unis, je vois une main levée. Allez-y, s'il vous plaît.

SUSAN CHALMERS

Susan Chalmers, représentante des États-Unis. Outre les points que l'on note sur l'écran, la petite équipe sur l'utilisation malveillante du DNS du Conseil de la GNSO a également produit un rapport sur un calendrier accéléré, et nous encourageons le Conseil à progresser sur cette voie.

NICOLAS CABALLERO

Y a-t-il d'autres questions? États-Unis, c'était une ancienne main? Très bien. D'autres personnes dans la salle, mis à part les bruits qu'on a, les bruits de fond qu'on entend très bien. Alors Tomslin, je vous redonne la parole.

TOMSLIN SAMME-NLAR

Merci Nico. Je pense que cela nous amène à la fin du traitement des questions que nous avons reçu de la part du GAC. De la part de la GNSO, nous avons une question pour les membres du GAC. Cette question est la suivante. Les droits humains sont la base de notre travail, et donc aucun processus n'est complet sans une évaluation de l'impact sur les droits humains. Nous demandons si les collègues du GAC pourraient partager avec nous la manière dont ils peuvent rendre opérationnel cet engagement. Ce serait intéressant pour nous d'apprendre comment vous mettez en place les droits humains dans les différents processus qui auront lieu à l'avenir.

-
- NICOLAS CABALLERO Merci pour cette question. Le micro est ouvert pour des réponses à cette question.
- MARCO HOGEWONING Nous aurons une autre séance avec la GNSO plus tard. Peut-être que nous pouvons reporter la réponse à cette question pour plus tard. Sébastien est là.
- SEBASTIEN DUCOS Une suggestion parce qu'on vous pose une question par rapport à vos procédures. Est-ce que l'on pourrait obtenir une réponse par écrit? Je pense que le personnel de l'ICANN pourrait nous faire parvenir une réponse par écrit si vous êtes d'accord avec cela.
- NICOLAS CABALLERO C'est une très bonne idée. Mais avant cela, nous avons une demande de prise de parole. La Suisse et ensuite, l'Inde. La Suisse, allez-y.
- JORGE CANCIO Merci Nico. Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Par rapport à cette question, car je ne voudrais pas qu'il n'y ait pas de réponse ici et puisqu'on aura après une discussion avec le NCSG, et si nos collègues du groupe de travail sur le droit international ne sont pas prêts à y répondre en ce moment.
- Maintenant, je mets ma casquette de coprésident du groupe de travail sur les droits humains et la loi internationale, dont je suis vice-président. Je voulais juste commenter, que nous saluons le

fait que l'évaluation de l'impact sur les droits humains soit introduite pour la première fois dans les futurs PDP. C'est une conclusion à laquelle nous étions arrivés à la suite des discussions que nous avons eues au sein du GAC, il y a cinq ans. Je me souviens de la réunion de Montréal. Nous avons conclu que la meilleure manière d'agir, c'était de se concentrer sur la possibilité d'évaluer l'impact sur les droits humains, car il s'agit d'une tâche importante qui doit être effectuée de manière extrêmement prudente. Et donc l'inclusion de ce type d'évaluation dans les PDP est quelque chose de positif.

Je vais m'arrêter là. Et maintenant, je vais m'en remettre aux coprésidents actuels de ce groupe de travail du GAC sur le droit international et les droits humains. Cette discussion pourra être poursuivie avec eux lors de la réunion bilatérale avec le NCSG.

NICOLAS CABALLERO

Merci la Suisse. J'ai le Canada et, ensuite, on va conclure cette séance.

DAVID BEDARD

Représentant du Canada. Je voulais tout simplement reconnaître l'importance d'arriver à un compromis entre la protection des données et les droits humains. Nous croyons que les droits humains et l'implication sur les droits humains doivent être évalués dans toutes les discussions sur des politiques. Je suis d'accord avec ce que vient de dire Jorge, et nous serons ravis de

poursuivre cette discussion lors de notre réunion bilatérale avec la NCSG.

NICOLAS CABALLERO

Je suis désolé d'avoir dépassé le temps imparti. Merci beaucoup, Tomslin, Sébastien et les conseillers de la GNSO. Excusez-moi, je n'ai pas vu Paul. Désolé Paul, je ne vous avais pas vu. C'est bon, là, non? J'ai nommé tout le monde. Très bien, merci à tous et nous allons poursuivre nos discussions intersessions. Merci beaucoup. Cette séance est levée. Soyez de retour dans la salle après cette pause-café de 25 minutes. Ensuite, nous nous aurons notre réunion avec l'ASO. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]